

# COMPTRE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU JEUDI 19 MAI 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la mairie, suite à la convocation qui leur a été adressée par le maire Jean-Luc MAERTEN, **le JEUDI 19 MAI 2022 à 18 h 30.**

Date de la convocation : 11 MAI 2022

	PRESENTS	ABSENTS	ABSENTS EXCUSES	POUVOIRS DONNES A
1. <b>MAERTEN Jean-Luc, Maire</b>	<b>X</b>			
2. <b>GRANGEON Jacky, 1<sup>er</sup> adjoint</b>			<b>x</b>	<b>Jean-Luc MAERTEN</b>
3. <b>POLO Ludmila, 2eme adjointe</b>	<b>X</b>			
4. <b>GUITET José, 3eme adjoint</b>	<b>X</b>			
5. <b>LATINI Patricia, 4eme adjointe</b>	<b>X</b>			
6. De CHALAIN Christian	<b>X</b>			
7. RONDA William		<b>x</b>		
8. POPIN Diane	<b>x</b>			
9. BOUTILLET Nelly	<b>x</b>			
10. PRINCET Hélène	<b>X</b>			
11. AUGRY Dimitri	<b>X</b>			
12. MORLAT Lucile	<b>X</b>			
13. KONAYAO Serge	<b>X</b>			
14. RECOUPÉ Sébastien	<b>X</b>			
15. ROBIEUX Laure			<b>X</b>	<b>Serge KONAYAO</b>

Ludmila POLO est nommée secrétaire de séance.

### **Ordre du jour :**

- Présentation du projet de déplacement de chemins ruraux par M.de ROUFFIGNAC Jean à Bolin, (30 mn),
- Reprise de la délibération 2018-44 sur les modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires,
- Assistance à la passation des marchés publics d'assurances

### **Informations**

- Avancement des travaux à la maison communale pour l'accueil de familles ukrainienne,
- Acquisition du panneau d'information numérique,
- Point sur les travaux de la lagune,
- Compte-rendu des commissions,
- Inauguration des vestiaires du stade,
- Attribution d'un nom au stade,
- Permanence des bureaux de vote aux élections législatives des 12 et 19 juin 2022.

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 mars 2022

Le compte-rendu de la séance du 17 mars 2022 est adopté.

### 2022-14- DOMAINE ET PATRIMOINE

#### PRESENTATION DU PROJET DE DEPLACEMENT DE CHEMINS RURAUX PAR M. Jean de ROUFFIGNAC à Bolin

Monsieur de ROUFFIGNAC a sollicité la commune pour le déplacement de chemins ruraux dans le secteur de Bolin. Aussi, à la demande de Monsieur le Maire, M.de ROUFFIGNAC, exploitant agricole et forestier, présente au conseil municipal son projet de développement agricole et d'améliorations foncières 2022-2025. Son projet porte sur

- la valorisation et le développement de la trufficulture,
- Le renouveau viticole
- L'amélioration du parcellaire agricole
- Un plan bois
- La chasse et partage de l'espace.

Pour mener son projet, il a besoin de regrouper et clôturer sa propriété pour protéger ses cultures du gibier.

La commune bénéficiera de la création d'une aire de départ de randonnée, de la création de nouveaux chemins ruraux sans rupture de circulation, d'un reboisement intégral et d'une dynamique dans la diversification de l'agriculture jardraise. La charge de ces transformations sera assurée à 100 % par le demandeur.

S'en suit un échange de questions-réponses.

Le conseil municipal délibèrera lors de la prochaine séance.

### 2022-15 – FONCTION PUBLIQUE

#### MODALITES DE REALISATIONS DES HEURES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES

Par délibération du 16 octobre 2018, le conseil municipal avait délibéré sur les modalités de réalisation des heures supplémentaires et heures complémentaires.

A la demande du Service de Gestion Comptable, il convient de compléter cette délibération par « la liste des fonctions ou les missions exécutées par le corps, grades ou emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires ».

La délibération est ainsi reprise :

Vu le décret N°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif au régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

**Le conseil municipal décide le règlement des heures supplémentaires ou complémentaires suivant les modalités ci-après :**

Pour les agents à temps complet et à temps partiel – peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande de Monsieur le Maire, les agents titulaires et non titulaires à temps complets et à temps partiels de catégorie C et de catégorie B ;

Pour les agents à temps non complets – peuvent également être amenés à effectuer des heures complémentaires en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande de Monsieur le Maire, les agents titulaires et non titulaires à temps non complet.

- Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps complet ne pourra excéder 25 heures par mois.
- Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps partiel ne pourra excéder un nombre égal au produit de la quotité de travail à temps partiel par 25 heures (exemple pour un agent à 80% : 25h x 80%= 20h maximum)
- Le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine (les heures effectuées au-delà de 35 heures par semaine relèveront du régime des heures supplémentaires)

Les heures supplémentaires et les heures complémentaires réalisées seront :

S'agissant des heures supplémentaires réalisées par les agents à temps complets, rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret N° 2002-60 du 14 janvier 2002, aux taux fixés par ce décret,

S'agissant des heures supplémentaires réalisées par les agents à temps partiel, rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret N° 2004-777 du 29 juillet 2004,

S'agissant des heures complémentaires réalisées par les agents à temps non complets, rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent. »

La liste des cadres ou emplois pouvant bénéficier d'heures supplémentaires ou complémentaires est ainsi fixée :

Cadres d'emplois	Emploi
Rédacteurs territoriaux	Secrétaire de mairie
Adjoint administratifs	Chargé d'accueil et de gestion administrative
Adjoint techniques	Agent polyvalent des services techniques
Agent de maîtrise	Agents des services techniques ou des services scolaires

**A l'unanimité le conseil municipal adopte la délibération portant sur les heures supplémentaires et les heures complémentaires.**

### **2022- 16 – MARCHE PUBLIC** **LA REVISION DES CONTRATS D'ASSURANCES : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ET CONSULTATION**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les marchés d'assurances arrivent à leur terme le 31 décembre 2022 et propose de lancer dès maintenant une consultation.

Dans cette démarche, la commune souhaite confier cette mission à un assistant à maitre d'ouvrage pour mettre en concurrence les assureurs sur les propositions de contrat.

La proposition de M. Erwan AUROUX, Audit Assurances s'élève à la somme de 1 800 € TTC (1 500 € HT), compris la dématérialisation de la consultation.

**A l'unanimité, le conseil municipal décide de :**

- **Prendre acte de la mission confiée à Audit Assurance, représentée par Erwan DOUROUX pour élaborer le cahier des charges**
- **Assister la commune tout au long de la procédure d'appel d'offres ouvert jusqu'à la mise en place des nouveaux contrats d'assurance,**
- **Prendre acte que ce marché d'assurance fera l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert et qu'il sera passé pour une durée de 5 ans, soit du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027 avec faculté réciproque de résiliation annuelle sous préavis de 6 mois,**
- **D'inscrire au budget les crédits correspondants à l'article 616.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.**

## **INFORMATIONS**

### **AVANCEMENT DES TRAVAUX A LA MAISON COMMUNALE POUR L'ACCUEIL DE FAMILLES UKRAINIENNES**

Les travaux sont terminés. L'installation des meubles a débuté. Avant d'accueillir les familles, une contre visite du logement meublé et un contrat de location gratuit doivent être réalisés. Nous attendons de l'association AUDACIA la validation et le profil des familles qui seront accueillies.

### **ACQUISITION DU PANNEAU D'INFORMATIONS NUMERIQUES**

La commande a été passée à l'entreprise CENTAURE SYSTEMS pour 17 952 € TTC auxquels s'ajoutent les frais de maintenance à partir de la 3<sup>e</sup> année pour 1 436 € annuel. Pour l'installation et le raccordement électrique, une tranchée doit être réalisée pour 1 800 € TTC. La diffusion des informations sera assurée par un groupe d'élus de la commission communication.

### **POINT SUR LES TRAVAUX DE LA LAGUNE**

Les travaux vont débuter plus tôt que prévu, le 20 juin pour une durée de 7 mois. Ils seront réalisés par les entreprises EIFFAGE et CAP VERT ; le maître d'ouvrage étant EAUX DE VIENNE. Il n'y aura pas de rupture de service, un bypass sera mis en place. Les boues vont être retirées, stockées et séchées sur place avant d'être évacuées pour recyclage

### **INAUGURATION DES VESTIAIRES DU STADE**

Il est proposé de retenir le samedi 3 septembre à 11h. Les invitations seront lancées en juin.

### **ATTRIBUTION D'UN NOM AU STADE**

Les discussions sont en cours et devront être validées par le conseil municipal.

### **COMMISSION ENVIRONNEMENT**

60 KG de **miel** ont été récoltés par M. GAUVRIT et seront distribués aux enfants de l'école, au personnel et aux membres du conseil municipal.

Le chemin calcaire du **verger** va débuter prochainement et seront installés des bancs et tables.

La tournée du choix des **maisons fleuries** aura lieu courant juin, sur le même principe que les années antérieures.

La restauration du **local des chasseurs** avance, reste à libérer, par le club de football, le local préfabriqué.

### **PROJET DE LA MINI CRECHE**

Les travaux devraient débuter en juin pour une ouverture prévue en septembre 2023. La capacité sera de 12 enfants.

## **COMMISSION JEUNESSE**

Un après-midi jeux est prévu le 25 juin lors de la fête de la St Jean. (tir à la corde, course aux sacs...). Les dates du **chantier jeunes** sont arrêtées du 1er au 5 aout. Cette année, il s'agira de confectionner des panneaux de signalisation.  
Les jeunes participeront également au programme « **nettoyons la nature** ».

## **ANIMATION**

Dimanche 21 mai, brocante de Pressec et tournoi de pétanque du FCJ au stade,  
Dimanche 12 juin, brocante du comité des fêtes,  
Samedi 18 juin : 50 ans du FCJ.  
Samedi 25 juin : fête de la St Jean

## **PERMANENCE DES BUREAUX DE VOTE AUX ELECTIONS LEGISLATIVES DES 12 ET 19 JUIN 2022.**

8 h – 10 h	Jean-Luc MAERTEN Dimitri AUGRY Laure ROBIEUX
10h – 12 h	Sébastien RECOUPÉ Ludmila POLO Diane POPIN
12 h – 14 h	William RONDA (Patricia LATINI- 19 juin) serge proposera 1 personne Jean-Luc MAERTEN
14 h – 16h	Hélène PRINCET José GUITET Christian DE CHALAIN (Nelly BOUTILLET - 19 juin)
16h – 18h	Jacky GRANGEON (Nelly BOUTILLET - 19 juin) Serge KONAYAO Lucile MORLAT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H20